

L'accueil téléphonique d'urgence, c'est quoi ?

Mis en place à partir du 1^{er} mars 2017, c'est un numéro d'appel d'urgence qui est à votre service **en cas d'incident grave et urgent**.



01 64 72 78 30

Tous les soirs à partir de 17h jusqu'au
lendemain à 9h ainsi que les week-ends
et jours fériés.

Dans quel cas dois-je appeler ce numéro ?



Incendie, explosion ou odeur de fumée et de gaz
Problème sur l'alarme incendie



Fuite d'eau importante, débordement
des canalisations et inondation



⚠ Panne d'ascenseur
Appelez en priorité le numéro de
dépannage affiché sur la porte et dans
l'ascenseur



Panne de chauffage



Coupure d'électricité générale



Porte d'accès à l'immeuble bloquée

Ce service ne remplace pas celui des pompiers, ni celui du Samu et ni celui de la police.
Ils doivent toujours être contactés en priorité en cas d'incident grave.



Dans quels cas ne faut-il pas l'appeler ?

- Pour tous les incidents qui peuvent être réglés plus tard : une petite fuite d'eau, une fenêtre qui ferme mal ;
- Pour tous les problèmes qui sont de votre responsabilité : une ampoule grillée, un évier bouché, un carreau de fenêtre cassé, une porte d'appartement bloquée... ;
- Pour toutes les questions administratives (paiement du loyer, des charges...) ou les demandes de renseignements.